

Question de M. Maxime Prevot à M. Jean-Marc Nollet, Vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,

PAI – Pôles d'attraction interuniversitaires » -

Parlement de la communauté française, 28 mars 2011

M. Maxime Prevot (cdH). – Monsieur le ministre, lors de la première journée de notre colloque intitulé « Paroles de chercheurs » qui s'est déroulée dans le courant du mois de mars, les chercheurs ont soulevé à maintes reprises la question des pôles d'attraction interuniversitaires. Selon le FNRS, les PAI représentent un budget quinquennal de 143 millions d'euros permettant de soutenir quarante-quatre réseaux interuniversitaires dans des domaines scientifiques variés : physique, biologie, sciences médicales, sciences sociales, etc.

À l'échelle belge, 324 équipes de recherche sont actives et pas moins de 300 chercheurs sont directement financés par le programme PAI. Ces chercheurs font paraître deux mille publications scientifiques par an. La qualité des productions scientifiques liées aux activités de ces réseaux a été jugée excellente par les experts internationaux.

Il en est de même de l'impact de ces programmes pour la visibilité internationale des activités belges en matière de recherche scientifique, ce qui n'est pas négligeable. Monsieur le ministre, ce n'est pas la première fois que le secteur de la Recherche s'inquiète de la situation. En 2008 déjà, il avait exprimé par la voie d'une pétition signée par 11 344 scientifiques le souhait de maintenir les PAI au niveau fédéral en faisant valoir que l'outil fonctionne, qu'il a fait ses preuves et qu'il est nécessaire.

Lors de cette journée, des chercheurs et non des moindres ont lancé un véritable cri d'alarme. Il est en effet nécessaire de prendre rapidement une décision quant à la reconduction du programme, qui se terminera à la fin de l'année 2011, afin de garantir la pérennité des réseaux. Pour ces spécialistes – et nous rejoignons cet avis –, il y a urgence si l'on veut assurer le maintien de réseaux qui mettent plusieurs années à se construire.

Pour rappel, nous parlons d'un programme qui représente pas moins de treize millions par an pour les francophones. Si un signal positif n'est pas envoyé à brève échéance, nous risquons d'assister à une fuite des cerveaux. Les réseaux internationaux connaissent en effet ces personnes de qualité et il ne fait aucun doute que des institutions étrangères n'hésiteraient pas à débaucher des chercheurs qui seraient privés de toute perspective.

Dans le prolongement de l'intervention faite par mon chef de groupe fin 2010, la régionalisation éventuelle des PAI a été évoquée mais il semble que cette piste ne serait pas du tout favorable à la continuité des programmes. En outre, elle n'est pas soutenue par les acteurs de terrain.

Monsieur le ministre, quel est l'état d'avancement des discussions sur la régionalisation potentielle des compétences liées aux PAI ? Quel est votre point de vue sur cette question et sur la manière dont

ce transfert devrait être organisé pour ne pas porter préjudice au bon fonctionnement et à la plus-value de ce dispositif si, malheureusement selon nous, ce transfert devait avoir lieu ?

À propos de la reconduction immédiate des pôles d'attraction interuniversitaires, la ministre Laruelle a annoncé qu'elle prononcerait un plaidoyer « minimum » en faveur du maintien des crédits existants lors de la confection du budget 2011 et qu'une fois le budget 2011 adopté, elle proposerait au Conseil des ministres de maintenir les PAI. Dont acte. Avez-vous reçu des informations complémentaires à ce sujet ou avez-vous interpellé la ministre sur cette question qui concerne autant le gouvernement fédéral que les Régions ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Vous soulignez la grande qualité des pôles d'attraction interuniversitaires (PAI) et des équipes, tant francophones que flamandes, qui bénéficient de ce financement fédéral. Je partage votre opinion. Les PAI représentent un outil important pour la recherche fondamentale dans notre pays et vous savez tout l'intérêt que je porte à son financement. Parmi les quarante-quatre PAI en cours, vingt sont coordonnés par les équipes d'universités francophones.

Nos universités de la Communauté française représentent environ 50 % des équipes belges. Cela prouve l'attachement des milieux scientifiques à cet outil qui leur permet d'associer les équipes universitaires néerlandophones, les établissements scientifiques fédéraux et des institutions d'autres États de l'Union européenne. Cet outil sert donc aussi à une construction européenne de la recherche.

Comme vous, j'ai pris connaissance des prises de position en faveur de la pérennisation des PAI. Les recteurs m'en parlent régulièrement. L'appel conjoint du Cref et du Vlir indique que ce point de vue est partagé des deux côtés de la frontière linguistique. Ce fait rare mérite d'être souligné. Le financement du programme en 2011 s'inscrit dans l'adoption du budget gouvernement fédéral. J'ai pris acte avec soulagement des premiers pas engagés dans cette voie. Je ne suis pas plus devin que vous à propos des résultats des négociations institutionnelles. Vous en savez autant que moi sur les matières dont les transferts ont été évoqués par les uns et les autres. J'ai lu comme vous la note de Johan Vande Lanotte, seul document de cette négociation rendu intégralement public et qui mentionne en page 31 : « Dans le cadre de la politique scientifique, les pôles d'attraction interuniversitaires seront transférés aux Communautés ». En bas de la page 51, on peut lire : « Pour faciliter la transition, le transfert ira de pair avec un accord de coopération entre les Communautés pour les cinq années à venir. Cet accord de coopération pourra aussi aborder les réductions de charges spécifiques existantes pour les universités. » Le montant à transférer aux Communautés est mentionné à la page 63 de la note, il s'agit de 29 millions d'euros. Rien ne nous permet de savoir si ce scénario sera retenu ni quels seront les clés de répartition et les montants de transferts budgétaires y afférents. La loi de financement est elle-même l'objet de négociations.

La meilleure réponse à ces incertitudes est de réfléchir et d'agir en étroite relation avec les acteurs de la recherche, et singulièrement avec le FNRS et les trois académies universitaires. Il faut aussi réaffirmer au gouvernement et au parlement fédéraux tout notre attachement à la recherche fondamentale, aux complémentarités entre les niveaux de pouvoir et à la poursuite de l'objectif

stratégique de consacrer trois pour cent du PIB aux dépenses en recherche et développement (R&D) d'ici à 2020, dont un tiers par les pouvoirs publics.

M. Maxime Prevot (cdH). – Premier point, pour l'objectif stratégique des trois pour cent du PIB dédiés à la recherche et au développement, il est regrettable que l'effort considérable réalisé ces dernières années par les entités fédérées, particulièrement francophones, ait été totalement annihilé par la diminution des crédits flamands mais aussi par le ralentissement des crédits attribués à la recherche par le pouvoir fédéral. Ainsi, malgré l'augmentation importante de trente pour cent des budgets réservés à la recherche, initiée par votre prédécesseur et poursuivie par vous, nous nous retrouvons avec un volume inchangé des moyens publics dévolus à la recherche. C'est extrêmement regrettable. Le pouvoir fédéral est largement responsable de cette action qui va à l'encontre d'une addition des efforts des différents niveaux de pouvoir.

Deuxième point : je regrette qu'il soit envisagé de communautariser les PAI. En effet, ces outils permettent aux flamands et aux francophones de développer des synergies et interactions particulièrement intéressantes et reconnues à l'échelle internationale et je souhaite défendre ardemment leur maintien au niveau fédéral.

Dernier point : si je suis conscient que vous n'en êtes pas responsable, je m'inquiète néanmoins pour le court terme. Étant dans l'incertitude quant au renouvellement de leur contrat, nos scientifiques reconnus postuleront ailleurs afin de garantir leur sécurité d'emploi, la capacité à nourrir leur famille et le remboursement de leurs emprunts éventuels. Nous risquons à terme de perdre en richesse et en qualité des programmes que nous avons pourtant mis en œuvre pendant de nombreuses années. Cette situation serait vraiment regrettable.